



	Couvre-feu > 19h	> 21h	> 23h	
Déplacements inter-régionaux	✓	✓	✓	✓
Ouverture des terrasses	✗	✓	✓	✓
Commerces non-essentiels	✗	✓	✓	✓
Cinémas, théâtres, musées...	✗	✓	✓	✓
Ouverture cafés, restaurants	✗	✗	✓	✓
Foires d'exposition, salons	✗	✗	✓	✓
Salles de sport	✗	✗	✓	✓
Stades, gymnases	✗	✗	✓	✓
Discothèques	✗	✗	✗	✗



- Maintien du couvre-feu 19h
- Maintien du télétravail

- Déplacements inter-régionaux autorisés
- Fin de l'attestation de déplacement en journée
- Les commerces « non-essentiels » restent fermés
- Réouverture des collèges pour les 4^e et 3^e
- Réouverture des lycées en demi-jauge



- Couvre-feu décalé à 21h
- Maintien du télétravail
- Réouverture* des terrasses**

- Réouverture* des commerces « non-essentiels »
- Réouverture* des cinémas, théâtres, musées...
- Réouverture* des activités sportives de plein air
- Réouverture* des activités sportives en lieux couverts, sauf sports de contact et salles de sport
- Rassemblement de plus de 10 personnes interdit



- Couvre-feu décalé à 23h
- Assouplissement du télétravail

- Réouverture* des cafés et restaurants**
- Réouverture* des salons et foires d'exposition***
- Réouverture des lieux culturels et sportifs***
- Réouverture* des salles de sport et sports de contact en extérieur
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire



- Fin du couvre-feu
- Maintien des gestes barrières et de la distanciation physique

- Possibilité de participer à des événements de plus de 1 000 personnes.
- Fin des limites de jauges dans les établissements recevant du public (selon situation sanitaire locale)
- Les discothèques restent fermées

* Réouvertures soumises au respect des jauges et des protocoles sanitaires adaptés à chaque lieu / activité.

** Tables de 6 personnes maximum

*** Jusqu'à 5 000 personnes maximum avec pass sanitaire